

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 25 MAI 2011

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, GIMENEZ, IDOIBE, SARASOLA, VALIANI, BELLOT, REY, CARSUZAA, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, GINIEIS, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL.

<u>Pouvoirs</u> :	Jean-Marie GOUINEAU	à	Jacques CARSUZAA
	Didier LOUSTAU	à	Jean-Michel IDOIBE
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Philippe GARROTE	à	Véronique PEBEYRE
	Marie-Lyse GASTON	à	Dominique QUEHEILLE
	Robert BAREILLE	à	Jean-Michel BRUGIDOU
	Patrick MAILLET	à	Anne BARBET
	Fabien REICHERT	à	Bernard UTHURRY
		à	

<u>Suppléants</u> :	Pierre CASAUX-BIC	suppléant de	Jean-Claude ELICHIRY
	Patrice CRESTE	suppléant de	Marie ECHEPARE
	Henri LAGREULA	suppléant de	Joelle FABRE
	Serge BERTRANINE-CHANQUET	suppléant de	Aimé SOUMET
	Georgette SALHI	suppléante de	Nathalie REGUEIRO
	Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINÉ

Excusés : André MINJUZAN, Patrick SEBAT, Gérard URRUSTOY, Alain TEULADE, France JAUBERT-BATAILLE, Robert LABORDE-HONDET, David LAMPLE, Gérard FRECHOU, Gérard LEPRETRE, Dolores CABELLO, Nicolas MALEIG, Gilles BITAILLOU, André LABARTHE, Martine MIRANDE, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N°01

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE PYRENEES BEARNAISES AMENAGEMENT DU CIAP AU COMPLEXE BEDAT

M. GAILLAT indique que lors du Conseil Communautaire du 30 juin 2010, notre assemblée avait délibéré sur les fonctions du Complexe Bedat, futur CIAP du Pays d'Art et d'Histoire Pyrénées Béarnaises (vitrine, pédagogie, médiation, étude et recherche) et sur le lancement d'une étude de programmation, confiée au cabinet Harmatan.

Cette étude, couplée à la démarche de concertation avec les autres vallées (dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire) a permis :

- D'identifier :
 - le programme fonctionnel,
 - les thèmes de l'exposition permanente.

- De valider les conditions économiques en termes d'investissement, éléments présentés, lors de la séance plénière du 25 mai 2011.

Ainsi, le complexe Bedat répondra au cahier des charges du Ministère de la Culture en assurant les missions obligatoires d'un CIAP à savoir :

- Mettre en avant les ressources architecturales et patrimoniales du territoire,
- Sensibiliser les habitants aux enjeux de l'évolution architecturale, urbaine et paysagère en privilégiant l'information et le débat autour des projets et des chantiers du territoire,
- Offrir un support pédagogique permettant de comprendre le territoire,
- Renvoyer les visiteurs sur le territoire et les autres équipements culturels.

Cependant, le Complexe Bedat :

- Assurera la tête d'un réseau d'équipements touristique-culturels (Maison du Barétous, Maisons du Parc, Fort du Portalet, Maison de Gourette...). Le futur CIAP jouera le rôle de porte d'entrée et renverra vers ces autres sites tout en étant complémentaire,
- Intégrera une dimension touristique. Il sera la vitrine des Pyrénées Béarnaises via la mise en valeur des patrimoines identifiés. Le CIAP doit offrir des possibilités de visites, en lien notamment avec l'Office de Tourisme,
- Valorisera des patrimoines qui iront au-delà des recommandations ministérielles qui concernent l'architecture et les paysages. Les patrimoines immatériels, industriels, les savoir-faire et les aspects transfrontaliers seront également intégrés,
- Sera en lien avec la médiathèque en tant que centre de ressources (fonds patrimoine, environnement...),
- Jouera un rôle de médiation autour des gaves et de leurs usages,
- Sera le lieu de recherche et de vulgarisation par le biais de partenariats universitaires.

Pour ce faire, le Complexe Bedat comprendra plusieurs espaces :

- Un accueil qui assurera l'orientation des flux des divers publics. Il pourra éventuellement disposer d'une boutique,
- Des ateliers pédagogiques qui ont pour objectif de donner des repères sur l'ensemble des patrimoines via des expérimentations, l'enrichissement des connaissances, la stimulation de la créativité...,
- Un sas d'introduction à l'exposition permanente : il permettra d'avoir un aperçu général de la globalité du territoire et de son réseau d'équipements,
- Une exposition permanente qui devra devenir la vitrine du territoire en mettant l'accent sur les thématiques non traitées dans les autres équipements du réseau et sur le piémont oronais,
- Une exposition temporaire qui constituera un produit d'appel. Elle sera accessible depuis l'accueil et l'exposition permanente. Elle permettra de faire des zooms sur certains points importants de l'exposition permanente ou sur les événements forts du réseau,
- L'information et la documentation (localisation à la médiathèque) : accès aux ressources patrimoniales locales en lien avec les autres centres de ressources du territoire,
- Un auditorium / salle de conférence / salle de réunion qui pourra éventuellement s'inscrire dans le parcours de visite. Un accès indépendant sera prévu pour fonctionner en dehors des heures d'ouverture du CIAP,
- Des bureaux dédiés au personnel du CIAP,
- Des bureaux et une salle de réunion seront prévus dans les combles pour des accueils non permanents (universitaires, ABF, CAUE).

C'est à partir des missions et espaces définis ci-dessus et de l'identification des ressources disponibles sur le territoire (bibliographie, documents, personnes ressource...) que sera établi le cahier des charges servant pour la consultation des Bureaux d'Etudes spécialisés. L'équipe scénographique sera retenue à l'issue de la consultation sur la base d'un Avant Projet Sommaire dont le contenu sera soumis au Conseil Communautaire pour validation.

L'investissement prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Clos et couvert : 1 821 648 € HT (travaux déjà réalisés)

- Second œuvre (maîtrise d'œuvre, études et travaux...) : 1 330 000 € HT
- Conception et réalisation des espaces scénographiques (y compris concours et études) : 1 000 000 € HT
- Mobilier divers : 45 000 € HT

Soit un total de 4 200 000 € HT

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

- Etat (PER) : 615 824 € (déjà perçu)
- Etat (DRAC) : 130 000 €
- Etat (FNADT Massif) : 100 000 €
- Europe (FEADER) : 373 400 €
- Conseil Régional d'Aquitaine : 800 000 €
- Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques : 800 000 €

Naturellement, ce projet, conduit dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire, en sera l'outil principal. Pour ce faire la CCPO doit se doter de la compétence ad hoc. En concertation avec les autres communautés de communes du Haut-Béarn, le libellé suivant est retenu : « élaboration, gestion et mise en place du label Pays d'Art et d'Histoire Pyrénées Béarnaises en collaboration avec les communautés de communes de Josbaig, Barétous, Ossau et Aspe ».

Cette compétence pourrait être mise en œuvre le 1^{er} janvier 2012 après obtention du label et règlement des modalités de transfert avec la commune d'Oloron-Sainte-Marie.

Conformément à l'article L 5211.18 du CGCT, après approbation par l'assemblée, la délibération correspondante sera notifiée à chaque maire des communes du territoire. A compter de cette notification, chaque conseil municipal, disposera d'un délai de 3 mois pour se prononcer. A défaut, la décision sera réputée favorable. La démarche s'achèvera par un arrêté préfectoral.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, par 44 voix pour et une abstention (M. CASABONNE)

- **ADOPTE** le présent rapport
- **APPROUVE** le montant de l'opération
- **SOLLICITE** les partenaires financiers (Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional) comme précisé ci-dessus
- **APPROUVE** la modification des compétences telle que présentée ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches administratives nécessaires ainsi que la procédure de modification des statuts de la CCPO.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 25 mai 2011

Suivent les signatures

Le Président,

Jean-Etienne GAILLAT

